

CAPITAL du 20/09/2017

Comment les retraités se sont fait discrètement sucrer près d'un demi-mois de pension

Publié le 20/09/2017 à 18h35 - Mis à jour le 21/09/2017 à 10h56



Daniel SIMON / Getty

La date de revalorisation des pensions risque d'être à nouveau décalée l'an prochain. Une technique discrète mais qui pénalise tous les retraités...

C'est la mauvaise nouvelle du jour pour les retraités : si leur pension de base sera revalorisée de 0,8% le 1er octobre, la date de la revalorisation annuelle suivante [devrait être décalée de 3 mois](#), d'octobre 2018 à janvier 2019, selon [Les Echos](#). Ce probable report met en lumière une technique qui paraît quasi indolore une fois annoncée... mais a en fait un impact non négligeable sur la pension des retraités, et permet au passage à l'Etat de réaliser d'importantes économies (on parle de 380 millions d'euros pour les 3 mois de décalage en 2018). On comprend mieux pourquoi, avant Emmanuel Macron, François Hollande et Nicolas Sarkozy l'ont déjà employée !

S'en souvient-on encore ? Il fût un temps où les pensions des régimes de base étaient déjà revalorisées le 1er janvier. Mais en 2009, sous Sarkozy, l'exécutif décide de décaler la date annuelle de revalorisation au 1er avril. En 2014, sous Hollande, nouveau tour de vis : la revalorisation est repoussée au 1er octobre (les pensions seront même gelées cette année là). Si le report d'octobre à janvier à partir de l'an prochain est confirmé, on aura donc fait un tour complet de calendrier...

A chaque fois, les retraités y laissent des plumes. Car ils perçoivent alors pendant plusieurs mois une pension inférieure à ce qu'elle aurait dû être, si la revalorisation avait eu lieu plus

tôt. Prenons l'exemple de l'an prochain, en partant de l'hypothèse d'une revalorisation de 1%, qui aurait eu lieu le 1er octobre. Une personne percevant 1.000 euros de pension mensuelle aurait alors touché 1.010 euros en octobre, novembre et décembre 2018. Mais si le report est décalé à janvier 2019, il devra se contenter de 1.000 euros pendant ces 3 mois, soit 30 euros de moins...

Du coup, à combien se chiffre la perte cumulée depuis 2009 ? Selon les calculs réalisés par le cabinet Optimaretraite à notre demande, près un demi-mois de pension, si l'on compte le report probable en 2018 et en prenant l'hypothèse d'une inflation de 1% l'an prochain. Plus précisément, une personne qui touchait une pension de 1.000 euros par mois fin 2008, aura perdu 446 euros en l'espace de 10 ans. L'équivalent, tout de même, de 41% de sa pension mensuelle de 2018 (de 1.086 euros par mois)... Dit autrement, si la revalorisation des pensions était bien intervenue chaque année le 1er janvier, ce retraité aurait aujourd'hui 446 euros de plus en poche.

Ce n'est pas tout : ce décalage d'un an amoindrit aussi la pension future. Reprenons le cas de notre retraité qui gagnait 1.000 euros par mois en 2008 : en 2018, sa pension atteindra 1.086 euros, grâce aux augmentations légales. Mais sans les reports de la date de revalorisation, il aurait en fait dû toucher 1.097 euros... Soit un manque à gagner de 10,9 euros par mois, qui va s'accumuler au fil des ans, sur l'ensemble de la retraite. Cela représente, par exemple, un peu plus de 1.300 euros de perdus sur une décennie. Et c'est bien entendu sans compter [la hausse de 1,7 point de la CSG](#) prévue l'an prochain, qui touchera une majorité des retraités !